



*Au service
des peuples
et des nations*



With funding by the European Union



WWF *for a living planet®*

Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et
réduction de la pauvreté dans l'Écorégion WAMER

Plan d'actions national du Sénégal 2012-2016

Projet WAMER

Version Finale

Octobre 2012

Table des matières

| | |
|---|----|
| QUELQUES DONNEES SUR LE SENEGAL..... | 2 |
| 1. CONTEXTE DU SENEGAL | 3 |
| 1.1. Situation de l'environnement marin et côtier du pays (état des ressources marines, enjeux et menaces)..... | 7 |
| 1.2. Activités de pêche maritime - situation et contexte – au niveau du pays et données clés du secteur..... | 7 |
| 1.3. Principaux défis dans les pêches maritimes | 8 |
| 2. GOUVERNANCE DES PECHEES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE..... | 12 |
| 2.1. Pauvreté du pays et politique de réduction de la pauvreté..... | 12 |
| 2.2. Place du secteur des pêches en général et les différents types de pêche en particulier sont évoqués dans le DSRP..... | 12 |
| 2.3. La pauvreté dans les communautés côtières dépendantes des activités de pêche | 13 |
| 2.4. Facteurs au sein du secteur des pêches qui favorisent la réduction de la pauvreté (revenus élevés, moyens d'existence durable, etc.) | 13 |
| 2.5. Prise en compte de la pêche dans les programmes de réduction de la pauvreté et de facilité de la croissance | 14 |
| 2.6. Quelle politique pour une contribution réelle de la pêche à la réduction de la pauvreté ? | 15 |
| 3. GOUVERNANCE DES PECHEES ET SECURITE ALIMENTAIRE..... | 16 |
| 3.1. Présentation détaillée de la manière dont la pêche contribue à l'alimentation de la population | 16 |
| 3.2. La sécurité alimentaire et les politiques nationales des pêches..... | 16 |
| 3.3. Adéquation de l'offre des produits de la mer aux besoins et risques majeurs et enjeux associés | 17 |
| 3.4. Perspective en matière de contribution de la pêche à l'approvisionnement national.... | 18 |
| 3.5. Stabilité dans le temps de l'offre et de l'accès aux produits de la mer (stabilité environnementale, économique, sociale)..... | 18 |
| 3.6. Evolution au cours des 10 dernières années et de l'évolution future probable de ces deux aspects..... | 18 |
| 4. RESULTATS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION NATIONAL | 19 |
| TABLEAU 1. PLAN D'ACTION NATIONAL 2012 – 2016 | 20 |
| TABLEAU 2. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA, 2013) | 25 |
| ANNEXE 1: GUIDE D'ENTRETIEN | 27 |
| ANNEXE 2. BIBLIOGRAPHIE | 44 |

Quelques données sur le Sénégal



Localisation du Sénégal

Données économiques et géographiques générales

- Superficie: 196 722 km²
- Étendue de plateau: 198 000 km²
- Longueur des côtes: 718 km
- Population (2006): 12 072 000 habitants
- PIB au prix d'acquisition (2006): 8 900 millions de USD
- PIB par habitant (2006): 750 USD
- PIB agricole (2006): 17.6% du PIB
- PIB pêche (2005): 1.9% du PIB

Données relatives aux pêches (2005)

Nombre d'emplois (2005) :

- Secteur primaire (aquaculture comprise): 52 000 artisans-pêcheurs
5 000 pêcheurs dans le secteur de la pêche industrielle
- Secteur secondaire: environ 600 000

Valeur brute de la production halieutique (2005) : 117 milliards de FCFA

Commerce (2006) :

- Valeur des importations halieutiques: 1 072 000 USD
- Valeur des exportations halieutiques: 194 481 000 USD

1. Contexte du Sénégal

Le Sénégal possède une façade maritime qui s'étend sur un peu plus de 700 kms. Cette situation lui confère un avantage certain pour les différentes activités en lien avec la mer (pêche, tourisme balnéaire, etc.). A l'instar des autres pays à vocation maritime, la pêche joue un rôle considérable dans l'économie, surtout avec le déclin de l'agriculture consécutif à la péjoration du climat et à la dégradation des cours mondiaux de minerais comme le phosphate.

Les ressources halieutiques pêchées dans les eaux sénégalaises sont constituées d'espèces hauturières (thons, requins ...), pélagiques côtières (sardinelles, chinchards, maquereaux...), démersales côtières (dorades, mérours, crevettes ...) et démersales profondes (crevettes profondes, merlus, crabes...).

Cette diversité d'espèces exploitées et leur valeur commerciale élevée, confèrent à la pêche un rôle primordial au plan socioéconomique et culturel.

Ce dynamisme du secteur de la pêche, le Sénégal le doit à des conditions naturelles très favorables à l'exploitation des ressources halieutiques ; le milieu marin sénégalais est en effet soumis à une double influence climatique : en saison chaude (juin à octobre) les eaux sont stratifiées, chaudes en surface et en partie dessalées avec de faibles concentrations en sels nutritifs ; en saison froide (novembre à mai) les alizés du secteur nord provoquent un déplacement des eaux superficielles vers le sud, d'où la remontée d'eaux froides sous-jacentes riches en sels nutritifs (upwelling) qui contribue à la richesse halieutique du littoral sénégalais.

Au début des années 1980, les ressources halieutiques, au large des côtes du Sénégal ont été largement exploitées. Les crevettes et les démersales côtières, en particulier, ont subi une baisse considérable et font l'objet d'une surexploitation continue. Une estimation de l'état des stocks en 2007, montre que très peu de stocks sont exploités à des niveaux durables et que certains courent même le risque d'une extinction totale. La plupart des pêcheries ont démontré une nette baisse des revenus depuis le début des années 2000, au moment où l'effort de pêche (des flottes industrielles mais surtout des flottes artisanales) n'a cessé d'augmenter. ¹. La plupart des stocks, notamment les

¹ Comme exemple de déclin dans la biomasse, les modèles 2002 des écosystèmes marins du Sénégal montrent la biomasse totale de cinq espèces démersales côtières les plus prisées sur le plateau continental (pageots (*Pagellus bellottii*), tandis que les mérours (*Epinephelus aeneus*), les dorades (*Pagrus caeruleostictus*), les rougets (*Pseudupeneus prayensis*) et les capitaines (*Galeoides decadactylus*), ont décliné d'environ 75% en une période de quinze ans, de 1983 à 1998, et que l'effort de pêche pour ces

démersales côtières, les crevettes et les céphalopodes, connaissent un déclin qui nécessite une action immédiate et radicale afin de réduire de manière substantielle l'effort de pêche et de permettre aux stocks de poissons de se régénérer.

D'autres enjeux importants viennent se greffer à la question critique de la surpêche ; ils relèvent de questions environnementales, technologiques, socio-économiques et de gouvernance.

Au plan environnemental, outre les habitats et les zones de reproduction comme les mangroves, qui sont menacés par les activités économiques, le littoral est le siège d'agressions multiples, dont : les pollutions d'origine anthropique ou industrielle, l'érosion côtière due entre autres, au déficit sédimentaire et qui risque de s'aggraver avec l'élévation du niveau de la mer et les houles exceptionnelles découlant du réchauffement planétaire.

Au plan technologique, la flotte de la pêche artisanale a connu une forte modernisation à travers des politiques et mesures publiques de soutien (motorisation des pirogues, réalisation d'infrastructures de débarquement et d'équipements, etc.). Il reste cependant à améliorer les conditions de salubrité et d'hygiène concernant la transformation du poisson, la qualité des produits mais aussi la sécurité en mer des pêcheurs artisans.

Il faut toutefois, faire remarquer que le développement de la technologie dans le secteur de la pêche a surtout profité à l'augmentation de l'efficacité et des rendements des unités d'exploitation sans pour autant servir à une maîtrise de l'effort de pêche par un système de contrôle et de surveillance efficace. On note par exemple une exploitation non maîtrisée des ressources halieutiques avec développement de la pêche illégale et non autorisée.

Au plan socio-économique, la tendance à l'exportation des produits pêchés grâce à des prix rémunérateurs s'est affirmée suite aux nombreuses mesures de soutien entre 1980 et 2000 et à la dévaluation du franc CFA. La rentabilité des unités de pêche des espèces destinées à l'exportation a été renforcée, à la différence de celles qui ciblent des espèces destinées au marché local, en particulier les petits pélagiques.

espèces a plus que doublé durant cette même période. En particulier, l'abondance des mérus blancs a décliné de 60.000 tonnes en 1971 à 7.000 tonnes en 1999. Plus récemment, une enquête du groupe de travail de la FAO en 2007 a confirmé des conclusions scientifiques faites il y a plus d'une décennie selon lesquelles des stocks de ces mêmes espèces sont surexploitées, et ont recommandé que l'effort de pêche ciblant ces stocks soit substantiellement réduit. De plus, le même groupe de travail a conclu que des stocks de mérus blancs (*Epinephelus aeneus*) sont en danger d'extinction, et recommandé que la saison de pêche soit immédiatement fermée. Même les stocks de crevettes côtières (*Penaeus notialis*) et les céphalopodes (*Octopus vulgaris* et les espèces *sepia*) au Sénégal sont sensiblement exploités, et les efforts de pêche les ciblant devraient être considérablement réduits.

L'augmentation des prix de ces petits pélagiques suite à la limitation de l'effort de capture de ces espèces, a affecté la contribution du secteur de la pêche à la sécurité alimentaire dès lors qu'ils pourvoient à l'essentiel des besoins de la population en protéines animales. De même, la surexploitation des stocks et le développement des exportations de produits bruts, non élaborés, ont fortement contribué à l'augmentation de la pauvreté dans les communautés côtières fortement dépendantes de la pêche (diminution des emplois liés à la pêche, etc.).

Au plan de la gouvernance, la presque totalité des pêcheries aussi bien artisanales qu'industrielles, sont confrontées à des problèmes de surcapacité du fait de l'absence de régulation de l'accès aux ressources. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait :

- l'insuffisance de mesures d'aménagement pour la pêche artisanale qui débarque 2/3 des captures et qui bénéficie de facto d'un régime de libre accès aux pêcheries ;
- les difficultés liées au contrôle et à la surveillance de la pêche industrielle ;
- le manque de moyens financiers et de ressources humaines, notamment en matière de recherche et surveillance ;
- la mauvaise perception de la réglementation au niveau des utilisateurs des ressources maritimes ;
- l'insuffisance de la collaboration sur les questions liées à l'aménagement des pêches ;
- l'absence d'objectifs précis et de réponses claires en ce qui concerne l'aménagement des ressources halieutiques, en d'autres termes l'inexistence de plans d'aménagement des ressources halieutiques, alors que dans le même temps on observe un développement incontrôlé de l'effort de pêche et des capacités de transformation.

L'aménagement des pêches, tant en ce qui concerne l'élaboration des lois et règlements que leur application, ainsi que le contrôle et suivi, est un processus dans lequel les communautés de pêches, les organisations professionnels et leurs partenaires, doivent s'impliquer davantage.

Il faudra, en priorité, rendre effectives les mesures d'aménagement, avec le maximum de chances de réussite ; ceci nécessite une définition claire des objectifs visés et une bonne compréhension des mesures par toutes les parties concernées, en l'occurrence les utilisateurs de la ressource, de même que leur mobilisation et leur implication dans la mise en œuvre et l'évaluation.

L'analyse du processus d'aménagement montre en effet, que les utilisateurs occupent peu de place dans le processus de prise de décision. Assez souvent, les procédures consistent essentiellement en l'élaboration de dispositions réglementaires par l'administration des pêches appuyée par la recherche et l'application de ces dispositions dans un contexte de manque criard de

moyens. Cette situation semble avoir entraîné une méfiance des pêcheurs et de l'industrie vis à vis de la réglementation. Par ailleurs, la mauvaise perception de la réglementation par les usagers, conduit ceux-ci à ne pas la respecter.

Un des problèmes essentiels réside donc dans le manque d'appropriation de la réglementation. La participation des usagers des ressources maritimes au processus d'aménagement des pêcheries constitue un préalable pour obtenir leur collaboration dans la conduite d'une pêche responsable telle que préconisée par la FAO (1995).

En définitive, la gestion durable des pêcheries sénégalaises dépend étroitement de la capacité à réduire l'effort de pêche pour permettre aux stocks de poissons de se renouveler, et de se maintenir à un niveau durable. Pour cela, il faudra améliorer le système de gouvernance des pêches y compris les systèmes de connaissance et réorganiser les institutions et plus particulièrement les institutions locales. C'est dans cette perspective que les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) conçus et mis en place, conformément au Code de la pêche de 1998 pour gérer les activités de pêche, sécuriser la gouvernance locale et faire de la pêche artisanale le moteur du développement local, font l'objet d'une attention particulière, notamment pour ce qui concerne le renforcement des capacités. Les CPLA sont appelés en effet, à jouer un rôle de plus en plus important dans la quête d'une pêche durable, s'appuyant en cela sur des outils tels que les conventions locales. Pour leur permettre de jouer ce rôle avec succès, une stratégie de renforcement de leurs capacités est en cours de finalisation par le WWF avec l'appui du projet COMFISH/USAID.

La capacité à concevoir et à mettre en œuvre une approche de gestion intégrée apparaît également comme un facteur déterminant dans l'instauration d'une gouvernance durable de la pêche. La gestion intégrée concerne toutes les autres activités en lien avec les écosystèmes marins et côtiers (transport maritime, exploitation minière des fonds marins, infrastructures côtières, évacuation des déchets et des eaux usées dans les océans, préservation de la biodiversité, aquaculture, etc.). Elle suppose également la capacité à exploiter les opportunités qu'offrent le tourisme, la pêche sportive, les activités de loisirs, etc. pour absorber les personnes qui sortiraient de l'activité de pêche.

L'intégration englobe aussi la notion de coordination intersectorielle, ainsi que le besoin de relier les considérations écologiques et économiques dans les différentes politiques. Enfin, elle comporte la participation du public, la gestion communautaire et des procédures équitables de règlement des différends.

1.1. Situation de l'environnement marin et côtier du pays (état des ressources marines, enjeux et menaces)

Le secteur de la pêche, jadis très florissant, connaît une crise de plus en plus aiguë, marquée essentiellement par la raréfaction de la ressource et une diminution drastique des captures locales.

Cette situation résulte d'une combinaison de facteurs qui ont pour nom : surpêche, l'effort de pêche dépassant de loin les capacités de renouvellement des stocks de poissons, faiblesse des moyens de contrôle et de surveillance des pêches entretenant une situation de libre accès à la ressource qui est exploitée de manière irresponsable. Il en résulte une surexploitation des stocks d'intérêt commercial (démersaux côtiers), le développement de la pêche illégale, non déclarée et non autorisée souvent associée à la destruction des habitats marins. La pression anthropique et industrielle sur le littoral et la zone côtière, le développement du tourisme et l'urbanisation galopante et les pollutions diverses qui en découlent, ainsi que les comportements de survie de la part des pêcheurs plus préoccupés par la lutte contre la pauvreté que par la pérennisation de la ressource, sont autant de facteurs qui ne concourent pas à une gestion durable de la pêche.

1.2. Activités de pêche maritime - situation et contexte – au niveau du pays et données clés du secteur

Les débarquements annuels de produits halieutiques au Sénégal varient ces dix dernières années, entre 300 000 et 450 000 tonnes, pour une valeur commerciale correspondante estimée entre 225 et 250 milliards de F CFA.

La pêche contribue environ à hauteur de 2% dans la formation du PIB (tous secteurs confondus) et d'environ de 10% dans la formation du PIB du secteur primaire. Elle constitue une source importante de devises avec environ 20% des recettes d'exportation.

Les pêcheries sénégalaises emploient directement ou indirectement quelques 600 000 personnes (près de 17% de la population active) dont 52 000 pêcheurs artisanaux intervenant à plein temps (source : PAD/Banque Mondiale/ GIRMaC). On note une forte présence des femmes dans ces activités, surtout dans le secteur de la transformation qui semble être leur monopole.

Les performances économiques et sociales dans le secteur de la pêche tiennent essentiellement à la dynamique du sous-secteur de la pêche artisanale qui est à l'origine de plus de 80% de la production nationale et qui a bénéficié d'un important soutien public à travers l'adoption d'instruments économiques comme la détaxe sur les engins de pêche, la péréquation sur le

carburant utilisé par les pirogues, l'octroi de crédits pour l'équipement et la modernisation des outils de production.

Les produits halieutiques constituent la principale source de protéines animales au Sénégal avec environ 70% d'apport en moyenne par an. La consommation per capita de produits halieutiques est évaluée à 27,22kg/an/personne en 2011.

1.3. Principaux défis dans les pêches maritimes

Le secteur de la pêche sénégalaise a un potentiel important de contribution à la satisfaction de la demande de la population en produits halieutiques, à la création d'emplois directs, indirects et induits, à l'équilibre de la balance des paiements et à la réduction de la pauvreté.

Pourtant la contribution du secteur de la pêche au plan socioéconomique, est en baisse constante. L'enjeu majeur consiste à développer des stratégies qui permettent au secteur de la pêche de mettre tout le potentiel de richesses et d'emplois qu'il recèle au profit du développement socioéconomique et de la réduction de la pauvreté, en renforçant les mécanismes qui président à la gouvernance du secteur. Dans ce cadre, l'accent devra être mis sur la régulation de l'accès à la ressource, l'introduction de droit d'accès, la promotion d'institutions locales de gestion des pêches, une meilleure organisation de la commercialisation du poisson, etc.

Trois grandes initiatives ont été prises jusque-là dans ce sens ; il s'agit du projet de Gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMaC), du projet de Gestion durable des ressources halieutiques (GDRH) et du projet régional pour l'Afrique de l'ouest (PRAO) ; les résultats obtenus jusque-là par ces différentes initiatives, sont cependant assez mitigés. A titre d'exemple, un financement de près de 5 milliards CFA avait été octroyé au projet GDRH pour la réalisation de plans de cogestion des pêcheries qui devaient permettre une gestion plus rationnelle de la capacité de pêche, grâce à la régulation de l'accès (introduction de droits), et la mise en place de mécanismes de reconversion des pêcheurs. A ce jour, aucun des 8 plans de cogestion programmés n'a été réalisé, motivant le retrait par la Banque mondiale de 2 milliards, reversés au PRAO, au titre des activités prévues mais non exécutées.

Le secteur de la pêche fait face à de nombreux autres défis dont les principaux sont passés en revue ci-dessous:

- *La pression accrue sur les ressources*

L'afflux progressif de populations de l'intérieur du pays vers les zones côtières, pour échapper à la pauvreté, constitue un véritable défi en lien avec les objectifs de lutte contre la pauvreté. L'arrivée de ces nouveaux concurrents

contribue en effet à accentuer la pression sur les ressources halieutiques et à aggraver la situation déjà difficile des communautés côtières qui ont alors tendance à se déplacer et à se concentrer autour des aires protégées, constituant ainsi une menace réelle pour des habitats critiques et la conservation de la biodiversité. La réponse à cette menace de plus en plus forte sur les aires protégées qui sont assez souvent des zones de reproduction et de fraie, a été la mise en place des Aires marines protégées.

Suite aux recommandations de Durban de 2003, le Sénégal s'est beaucoup investi dans la création d'AMP. L'objectif principal visé à travers cette initiative, c'est de conserver la biodiversité marine et côtière. Mais ces AMP constituent pour la plupart également, des canyons ou nurseries où les stocks de poisson vont se reconstituer avant de migrer dans les mers, estuaires, où ils vont être pêchés.

Les communautés locales sont au cœur du processus et sont associées, à travers les comités de gestion mis en place, à la gouvernance de ces AMP ; celles-ci devant, en contrepartie, contribuer à l'amélioration de leurs moyens d'existence.

Le Sénégal compte aujourd'hui plus d'une dizaine d'AMP et compte en créer d'autres, avec l'appui des différents partenaires. Pour cela, il a produit une stratégie nationale de gestion des AMP pour harmoniser les démarches et créer des synergies avec les autres intervenants dans le secteur.

En se dotant d'une Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) logée au niveau du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), le gouvernement du Sénégal veut montrer sa volonté de poursuivre ses efforts dans la mise place des AMP. Cependant, la meilleure manière de traduire cette volonté, serait de valider la stratégie nationale élaborée afin de renforcer le cadre de gouvernance des AMP, en se penchant notamment sur les faiblesses et contraintes identifiées (absence de plans de gestion, et de dispositif de surveillance, inexistence de plans d'affaires, absence de mécanisme de financement durable, etc.).

- *La faible implication des acteurs locaux*

L'approche de gestion écosystémique de la pêche (AEP), exige entre autres, que l'ensemble des parties prenantes, à commencer par le niveau local, soient responsabilisées mais surtout, bénéficient des retombées de l'activité, selon le principe de la cogestion.

Le développement de la cogestion des pêches qui consiste à partager les responsabilités entre l'Etat et les acteurs à la base commence avec des

centres de pêche pilotes. A cet effet, les acteurs artisanaux ont la possibilité de défendre leurs intérêts au sein des cadres de concertation prévus à cet effet, les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA).

Ces cadres locaux sont fédérés au niveau national, en un cadre de concertation dénommé Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP) ; il permet aux acteurs de donner leurs avis sur les décisions majeures que l'Etat veut prendre dans le domaine de la pêche.

La place et le rôle des femmes qui sont très impliquées dans la pêche, notamment dans la transformation artisanale, mérite d'être mieux valorisés au sein de ces CLPA. Ceci passe entre autres, par i) une meilleure compréhension de la vision qu'elles ont du secteur et de son évolution, ii) une amélioration de leur représentation dans les instances de décisions (les CPLA en l'occurrence), notamment par la création de collèges spécifiques aux métiers développés par ces dernières dans la transformation artisanale, comme le recommande le projet COMFISH/USAID. De manière plus globale, il s'agit de prendre en compte les besoins, priorités et valeurs des femmes dans l'élaboration des politiques de développement de la pêche comme stipulé dans les recommandations de l'étude conduite en septembre et octobre 2011 par le projet sur «l'évaluation du rôle des femmes dans les communautés de pêcheurs et dans les CLPA».

Cette démarche permettrait à un pays comme le Sénégal d'être plus en phase avec les OMD qu'il s'est engagé à poursuivre et notamment par rapport à une plus grande autonomisation des femmes transformatrices et mareyeurs.

- *Les menaces liées au changement climatique*

Le changement climatique risque de bouleverser les conditions physiques naturelles qui font des côtes sénégalaises des milieux très poissonneux.

Le Plan d'action national d'adaptation (PANA) élaboré en 2006, a mis en évidence les nombreuses menaces qui pèsent sur les zones littorales et côtières et sur le secteur de la pêche ; parmi celles-ci ; la destruction des habitats, l'affaiblissement des upwellings qui va affecter les pélagiques, le réchauffement des eaux et la migration des espèces prisées, la fréquence des événements extrêmes (orages, tempêtes, etc.) qui pourraient accentuer les problèmes de sécurité en mer. S'y ajoute l'érosion côtière déjà prégnante dans certaines zones (petite côte-Saly Portudal, par exemple) et consécutive à la hausse du niveau de la mer ; l'impact de cette érosion sur les infrastructures (quai de pêche et autres) pourrait se révéler important également.

Relever le défi du changement climatique, suppose une meilleure gouvernance qui signifie à la fois des réformes au plan technique, socio-économique, politique et institutionnel.

Dans le domaine de l'atténuation, les initiatives en cours concernent surtout le reboisement de la mangrove. Parmi les actions d'adaptation, on note : le projet de gestion intégrée du littoral, les initiatives de lutte contre l'érosion côtière sur la petite côte, la loi sur le littoral qui sera bientôt promulguée, etc.

Le PANA est le soubassement à des programmes et projets mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers et dont le plus important, est le Projet d'intégration du changement climatique dans le développement durable (INTAC) avec de nombreuses initiatives dans la zone côtière.

Cependant, dans le cadre d'une éventuelle réactualisation, cet important document de planification devrait cependant mettre l'accent sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité marine et côtière et sur les communautés, ainsi que les mesures d'adaptation à préconiser.

- *Une faible marge de manœuvre*

Face à l'augmentation continue de la pression et de la surexploitation des ressources halieutiques au niveau des eaux sous juridiction sénégalaise, les pêcheurs artisans ont progressivement développé des stratégies opérationnelles pour maintenir la viabilité de leurs activités de production.

L'une des plus importantes stratégies notées au cours de ces dernières années correspond à la fréquentation de zones de pêche situées en dehors de la Zone Economique Exclusive (ZEE) sénégalaise (3^{ème} rapport trimestriel du projet COMFISH/USAID, 1^{er} avril-31 juillet 2012). C'est grâce aux accords passés avec les pays voisins dont les pêcheurs sénégalais fréquentent encore les mers poissonneuses, que l'approvisionnement de nos différents marchés est moins complexe. Toutefois, pour éviter de se retrouver dans la même situation que le Sénégal, les pays voisins rendent de plus en plus difficile l'accès à leurs eaux, en renchérissant le coût des licences et en en réduisant le nombre, et en obligeant les navires à embarquer des nationaux de ces pays et à y débarquer leurs prises.

Cette situation est à l'origine de conflits récurrents qu'une fermeture de ces zones de pêches rendrait encore plus dramatique.

2. Gouvernance des pêches et réduction de la pauvreté

2.1. Pauvreté du pays et politique de réduction de la pauvreté

C'est au milieu des années 1990 que le Sénégal s'est engagé dans un processus de réduction de la pauvreté engendrée par deux décennies d'économie administrée, fondée sur l'exploitation de quelques ressources (phosphates et arachide notamment) et des politiques sectorielles souvent inadaptées. Les ajustements structurels qui ont suivi, n'ont pas suffi à éradiquer les profonds déséquilibres produits (faible taux d'investissement, déficit budgétaire qui se creuse, service de la dette extérieure élevé, etc. La dévaluation de 1994 et les différents programmes et réformes entrepris, s'ils ont permis une éclaircie, n'ont pas permis d'inverser la tendance, la persistance de crises épisodiques (crises énergétique, alimentaire et financière) et de la faible productivité du secteur primaire (15% du PIB), freinant l'accélération de la croissance restée en-deçà du scénario tendanciel retenu (5,0%) ; ce qui ne permet pas de résorber la pauvreté, qui continue de toucher plus des 50% individus.

2.2. Place du secteur des pêches en général et les différents types de pêche en particulier sont évoqués dans le DSRP

Dans le Document de Politique Economique et Sociale (DPES) qui remplace le DSRP II, la pêche est située dans l'axe stratégique 1 intitulé « Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie ».

L'objectif global assigné à la pêche et à l'aquaculture est de faire en sorte que ce sous-secteur continue d'apporter une contribution importante à la croissance économique, au bien-être et à l'alimentation des populations, par une gestion rationnelle de la rente halieutique et un développement accéléré de la production aquacole.

Ainsi, le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture poursuit les objectifs suivants : gérer durablement la ressource halieutique et restaurer les habitats, en régulant l'accès aux ressources halieutiques et en mettant en place une politique appropriée de conservation de l'habitat et des ressources halieutiques et de protection de la pêche artisanale ; réguler l'accès consiste effectivement à réduire l'effort de pêche qui pourrait se traduire par une diminution d'unités de pêche et donc de pêcheurs, du moins à court terme. Ce faisant, les unités de pêche qui resteront dans les pêcheries auront un

niveau de rentabilité suffisamment élevé, pour que l'Etat, propriétaire de la ressource selon le code de la pêche maritime, puisse mettre en place des mécanismes économiques ou fiscaux apte à capter une partie de cette richesse au profit d'autres secteurs et créer ainsi des emplois.

C'est cette vision que nous avons pour la pêcherie crevettière profonde qui va être gérée par quotas individuels transférables.

Une partie de la richesse qui va être générée (50%) sous forme de rente de la ressource reviendra à l'Etat. Ce dernier pourra l'utiliser pour créer des emplois ailleurs.

Donc, la régulation de l'accès peut effectivement réduire des emplois à court terme mais pour que ce qui se maintiennent puissent générer des ressources plus significatives qui pourraient être redistribuées de manière équitable par l'Etat. La création d'activités génératrices de revenus pour compenser les emplois perdus est également une réponse. Ces AGR peuvent être développées dans le secteur (en aval de la filière) soit ailleurs.

2.3. La pauvreté dans les communautés côtières dépendantes des activités de pêche

La dégradation des stocks de poissons exploités et le renchérissement des coûts d'exploitation ont fortement réduit les revenus des communautés de pêche côtières qui dépendent directement ou indirectement des activités de pêche. En effet, les captures deviennent de plus en plus faibles, ce qui occasionne des coûts de sortie élevés, liés à la hausse du prix du carburant, ces dernières années. Toute la filière pêche ressent cette situation. Pour rentabiliser ces sorties, les pêcheurs sont enclins à augmenter le prix du poisson, celui-ci devenant donc de moins en moins accessible, surtout aux populations à revenu faible. En outre, faute de pouvoir mettre en place un système d'amortissement des facteurs de production en vue de leur renouvellement, les marges bénéficiaires tirées de l'activité étant très faibles, les moyens d'existence des communautés de pêcheurs s'en ressentent.

2.4. Facteurs au sein du secteur des pêches qui favorisent la réduction de la pauvreté (revenus élevés, moyens d'existence durable, etc.)

La réduction de la pauvreté dans le secteur de la pêche, passe par un renforcement des mécanismes de gouvernance surtout au niveau local ; celui-ci concerne notamment la régulation de l'accès à la ressource, notamment par l'introduction de droits de pêche sécurisés (sur une longue période) pour des pêcheurs en nombre plus réduit. Cette condition, une fois remplie, devrait favoriser l'accroissement des revenus des pêcheurs restés en activité et favoriser une amélioration de leurs conditions de vie. En effet, l'existence de droits de pêche sécurisés permet de clarifier la question de la

« propriété » de la ressource et la responsabilité qui incombe aux professionnels de la pêche dans la gestion de celle-ci. Parmi les autres facteurs qui pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté, on relève : le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs, la mise en place d'infrastructures de débarquement, de conservation et de transport des produits halieutiques, la mise en place de mécanismes de financement adapté, etc. Ces initiatives sont de nature à faciliter l'accès à des marchés certes plus contraignants en termes de normes d'hygiène, de salubrité et de traçabilité, mais plus rémunérateurs.

De manière plus spécifique, une contribution plus significative de la pêche à l'objectif de lutte contre pauvreté passe entre autres, par :

- l'amélioration sensible de l'activité de pêche traditionnelle qui dépend fortement des efforts de développement et de valorisation des produits halieutiques (réduction des pertes post-captures, amélioration des conditions de transformation et de commercialisation, respect des mesures sanitaires et techniques, seul gage pour le maintien des positions sur les marchés extérieurs européen et étranger) ;
- le développement de l'aquaculture en tenant compte des différentes contraintes qui se posent. Pour atteindre ces objectifs dans le domaine de l'aquaculture, un plan stratégique et opérationnel est mis en œuvre par l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) ;
- la mise en œuvre de programmes de formation et de perfectionnement étendus aux différents acteurs de la filière, pour une plus grande implication dans la gestion des ressources et des infrastructures, et au processus de développement local (formation en gestion d'épargne, mise en place de crédits et gestion de l'entreprise, etc.) ;
- l'amélioration de l'environnement de travail des entreprises de pêche et des exploitations ;
- le financement des activités à travers les institutions de micro-finance et les systèmes de financement décentralisés pour la pêche artisanale, et un système de financement adapté s'appuyant sur des ressources longues pour soutenir la pêche industrielle.

2.5. Prise en compte de la pêche dans les programmes de réduction de la pauvreté et de facilité de la croissance

Dans les documents de programmes de réduction de la pauvreté et de facilité de la croissance (DSRP, DPES, SCA), la pêche, sous le vocable « produits de la mer et de l'aquaculture », constitue l'une des cinq grappes auxquelles la croissance doit s'arrimer, avec comme but, d'améliorer la contribution du secteur à la création de la richesse nationale, à la satisfaction de la demande de la population en produits halieutiques - surtout celle de l'intérieur -, et par

conséquent à la lutte contre la pauvreté. Dans les programmes et projets mis en œuvre, ces objectifs de réduction de la pauvreté et de facilité de la croissance sont également pris en compte. C'est le cas notamment avec les initiatives de cogestion des pêches qui visent à terme à augmenter les revenus des communautés de pêche locales ou les activités génératrices de revenus au bénéfice des communautés de pêche, afin de compenser les pertes liées aux mesures de gestion restrictives.

Toutefois, pour faire de cette activité un véritable levier de la croissance économique, le règlement préalable des problèmes structurels qui du reste, sont bien connus, s'impose.

2.6. Quelle politique pour une contribution réelle de la pêche à la réduction de la pauvreté ?

Cette contribution passe nécessairement par la reconstitution des stocks de poissons qui sont aujourd'hui, surexploités. Les plans d'aménagement conçus à cet effet, devraient aboutir à terme à une amélioration du système de gestion des pêches notamment par l'introduction des droits de pêches et donc la régulation de l'accès à la ressource. Pour rappel, le principal résultat attendu de ces initiatives, c'est la reconstitution des stocks par la conception et la mise en œuvre de stratégies et de mesures de gestion bien comprises des acteurs et pour lesquelles leurs implication et rôle sont nécessaires ; celle-ci devrait produire, à long terme, l'amélioration des revenus attendue de l'activité de pêche.

Cependant, cette reconstitution des stocks est impossible sans une lutte acharnée contre toutes les formes de pêche illégale et non autorisée. Des mesures ont été initiées dans ce sens, notamment avec l'introduction des certificats de première capture et les certificats de première vente qui sont des documents indispensables pour exporter vers l'UE. Il y a également depuis plusieurs années l'usage de VMS pour le suivi des navires en zone, presque en temps réel, de même que des opérations de surveillance par la marine. Le projet PRAO appuie également la Direction de la surveillance des pêches dans ce domaine.

A ces initiatives, s'ajoutent d'autres mesures comme les aménagements en cours au niveau du port de Dakar, qui participent également de la lutte contre la pêche INN.

La mise en place d'infrastructures de conservation, le développement des infrastructures et des moyens de transport pour la commercialisation du

poisson, pour ne citer que ces aspects de politique, sont essentiels pour permettre au secteur pêche de jouer sa partition dans le recul de la pauvreté et le mieux-être des populations surtout de l'hinterland qui sont celles qui accèdent le moins aux produits halieutiques.

Il est clair que le budget et la durée de mise en œuvre du présent projet ne permettent pas de prendre en charge tous ces besoins et qu'il s'agira de centrer les interventions sur les priorités du secteur c'est-à-dire la gestion et l'aménagement des pêcheries.

3. Gouvernance des pêches et sécurité alimentaire

3.1. Présentation détaillée de la manière dont la pêche contribue à l'alimentation de la population

Les produits de la pêche constituent la principale source de protéines animales au Sénégal. Ils sont consommés presque quotidiennement par les populations qui vivent surtout sur la frange côtière maritime. Les espèces les plus consommées sont les pélagiques côtiers (sardinelles, chinchards, maquereaux, carangues, sompatt...). La consommation per capita est de 27,22 kg/an/personne de produits halieutiques en 2011.

3.2. La sécurité alimentaire et les politiques nationales des pêches

Dans la SCA, l'objectif affiché est de résorber le déficit de 75 000 tonnes de poisson, par le développement de l'aquaculture qui produirait 35 000 tonnes par an de poisson à l'horizon 2015.

Aussi, dans la lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture, la sécurité alimentaire figure en bonne place dans l'objectif 2 de développement du secteur. Il s'agit de la satisfaction de la demande nationale en produits halieutiques. Pour atteindre cet objectif, il est suggéré de développer la pêche continentale et l'aquaculture, par la promotion de la recherche en pêche continentale, la protection des réserves de pêche et des zones de frayères, la création d'une base de données statistiques et la régulation de l'accès. Par ailleurs, il est suggéré de réduire les pertes post-captures par l'augmentation des infrastructures de conservation du poisson frais dans les zones côtières mais aussi dans les localités de l'intérieur du pays.

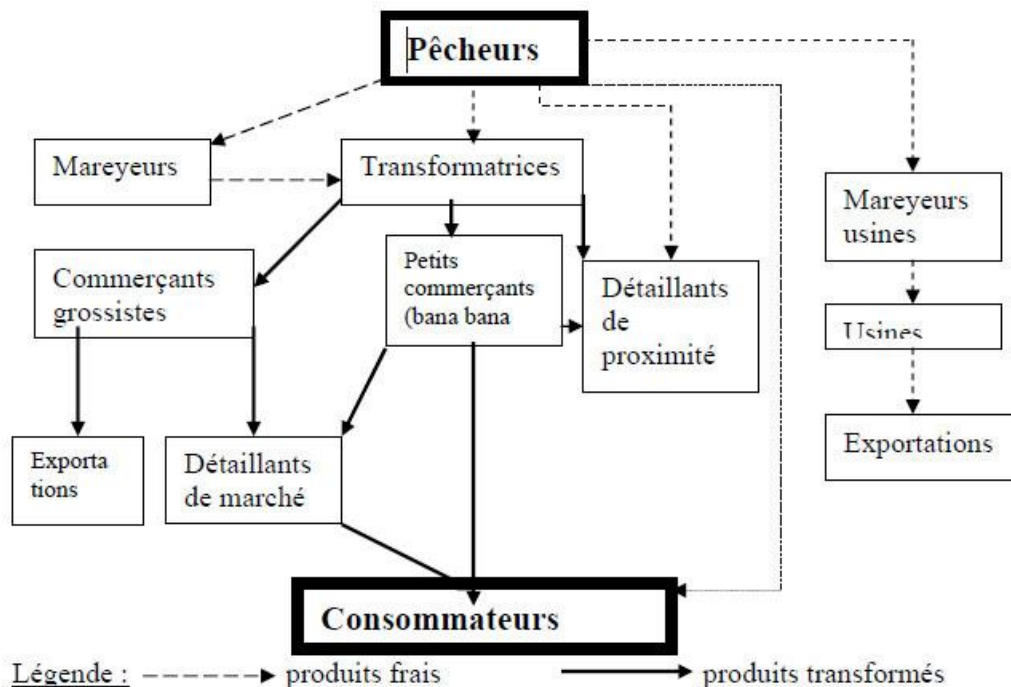
3.3. Adéquation de l'offre des produits de la mer aux besoins et risques majeurs et enjeux associés

La qualité des produits de la mer consommés localement est encadrée par le décret 69-132 du 12 février 1969 assorti d'arrêtés d'application ; il s'agit des arrêtés interministériel n° 002260 du 13 avril 2007 portant réglementation de l'importation de produits halieutiques et interministériel N° 001720 du 19 mars 2007 portant réglementation des conditions de transport des produits halieutiques. On peut citer également l'arrêté 2348 du 29 mars 1957 fixant les normes de qualité pour les produits salé-séché.

Des dispositions réglementaires ont donc été prises pour assurer la qualité et la sécurité des produits de la pêche consommés à l'intérieur du Sénégal.

La transformation artisanale remplit également des fonctions de régulation économique et sociale en même temps qu'elle revêt une grande importance au plan culturel ; elle constitue un levier puissant de lutte contre l'appauvrissement des populations notamment les plus défavorisées ; elle participe aussi de la démocratisation de l'accès à la nourriture et représente une source non négligeable de revenus.

Schéma de flux de produits illustrant les différentes composantes de l'approvisionnement national ainsi que les exportations



3.4. Perspective en matière de contribution de la pêche à l'approvisionnement national

La pêche pourrait mieux contribuer à l'approvisionnement national en agissant à deux niveaux de la filière.

En amont (production), il faut absolument renforcer le système de gestion des pêches pour reconstituer les stocks de poisson surexploités. En plus, les sorties en mer devraient être organisées en vue de permettre un approvisionnement plus régulier du marché.

En aval de la filière, il faut développer des infrastructures et améliorer l'organisation de la commercialisation pour permettre aux populations de l'intérieur du pays d'accéder aux produits halieutiques.

En attendant que les stocks de poissons se reconstituent, le Sénégal reste importateur de poisson. Dans ce contexte, il y a lieu de faciliter l'entrée des produits au niveau des frontières et à l'intérieur du pays en réduisant les barrières administratives.

3.5. Stabilité dans le temps de l'offre et de l'accès aux produits de la mer (stabilité environnementale, économique, sociale)

A terme, accéder aux produits de la pêche risque d'être très difficile. La demande mondiale de produits halieutiques s'accroît du fait de l'augmentation de la population mais aussi du pouvoir d'achat des populations des pays émergents. La conséquence, c'est que les produits qui naguère n'étaient pas destinés à l'exportation, le sont de plus en plus. L'amélioration du pouvoir d'achat des populations locales, n'enrayera pas, à court terme au moins, cette tendance.

Le développement de l'aquaculture villageoise à petite échelle pour assurer l'approvisionnement des populations locales pourrait être une réponse adéquate à ce déficit en poissons.

3.6. Evolution au cours des 10 dernières années et de l'évolution future probable de ces deux aspects

Le début des années 2000, a été marqué par une relative stabilité de l'offre de produits halieutiques sur le marché local, les stocks exploités étant plus abondants. L'effort de pêche se poursuivant, grâce à une hausse du prix du poisson consécutif à l'accroissement de la demande, les stocks sont davantage surexploités à partir du milieu des années 2000.

L'offre de poisson dans les années à venir, risque d'être largement inférieure à la demande en hausse constante.

Cependant, si les objectifs assignés à l'aquaculture vivrière et à la pêche dans le document de politique sectorielle sont atteints, on peut espérer satisfaire la demande nationale en produits halieutiques.

4. Résultats stratégiques et Plan d'Action National

Compte-tenu des perspectives et des enjeux cités plus haut, les résultats stratégiques du Plan d'Action National s'articulent autour de quatre principaux résultats du projet et se décline comme suit :

R.1. La contribution des ressources halieutiques à la sécurité alimentaire est améliorée

R.2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place

R3. Les capacités de la société civile (ONGs, Organisations professionnelles, réseaux de journaliste) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement sont renforcées

R.4. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues

Chaque résultat stratégique se divise en activités et en Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV), période de mise en œuvre et responsable de l'exécution. Les activités et les IOV ne sont pas figés. S'ils s'imposent aujourd'hui, ils peuvent toutefois être reformulés à l'occasion de chaque évaluation ou bilan intermédiaires. En outre, il se peut que de nouvelles priorités vont émerger dans les mois ou années à venir, rendant d'autres moins impératives. Aussi, de par son concept même, le Plan d'Action National favorise-t-il les ajustements pour mieux atteindre les résultats attendus.

La mise en œuvre des résultats stratégiques s'appuie sur :

- le renforcement des capacités nationales dans tous les domaines ciblés par le présent Plan d'Action ;
- la coopération nationale afin de redynamiser les forces en présence et créer des synergies ;
- la coopération internationale et régionale avec les partenaires au développement impliqués dans le pays, d'une part, et avec les organismes de consultation et de régulation, d'autre part.

Les résultats attendus, les activités et les indicateurs sont présentés ci-après sous forme d'un tableau synthèse (cf. Plan d'Action National en Tableau 1).

Tableau 1. Plan d'Action National 2012 – 2016

| GOUVERNANCE, POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES MARINES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS L'ECOREGION WAMER (WESTERN AFRICAN MARINE ECOREGION). | | | | |
|---|--|---|--|---|
| PLAN D'ACTION NATIONAL DU SENEGAL | | | | |
| | Logique d'intervention | Indicateurs objectivement vérifiables | Sources et moyens de vérification | Responsable et Partenaires de la mise en œuvre s |
| Objectif général | Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER (Western Africa Marine Eco-Region). | | | |
| Objectif spécifique | Améliorer la gouvernance et promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER | | | |
| Résultat attendu 1 | La contribution des ressources halieutiques à la sécurité alimentaire est améliorée | | | |
| Activité 1.1. | Réaliser un document de capitalisation sur les besoins, l'offre et la consommation effective de produits halieutiques | - Le rapport de capitalisation est disponible avant fin juin 2013 | - Rapport d'étude - Rapports d'activités trimestrielles | R : ENMO P : CRODT, IUPA, ITA, UCAD, DITP, DPM |

| | | | | |
|--------------------|--|---|---|--|
| Activité 1.2. | Identifier sur la base du document les actions prioritaires à mettre en œuvre | - Au moins 2 à 3 actions prioritaires sont mise en œuvre avant la fin du projet | - Visites de sites - Rapports d'activités trimestrielles | R : ENMO P : CRODT, IUPA, ITA, UCAD, DITP, DPM, PAM, FAO, CSA, CLPA |
| Activité 1.3. | Faire le plaidoyer auprès des décideurs et des bailleurs pour un meilleur accès des populations aux ressources halieutiques | - Un plan pour le plaidoyer est élaboré et mis en œuvre avant de 2013 - Au moins 3 à 4 réseaux d'acteurs sont sensibilisés à la question de l'accès des populations aux produits halieutiques avant la fin du projet | - Rapport d'activités trimestrielles | R ENMO P : CSR, IUPA, FIBA, CLPA, DPM, PAM, FAO, DITP, Alliance pour une pêche durable ; OP et réseau d'associations ; société civile |
| Activité 1.4. | Améliorer les pratiques et les conditions de transformation artisanale des produits halieutiques | - Au moins 3 sites de transformation des produits halieutiques sont appuyés à la fin du projet | - Rapport d'activités trimestrielles - Visite de sites | R : ENMO P : CSR, IUPA, FIBA, CLPA, DPM, PAM, FAO, DITP, ITA, Collectivités locales des zones ciblées par le projet, secteur privé |
| Activité 1.5. | Appuyer des expériences aquacoles | - Au moins 2 à 3 expériences pilotes reproductibles sont appuyées avant la fin du projet | - Rapports d'activités - Visites de terrain | R : ENMO P : ANA, IUPA, Collectivités locales, secteur privé, DPM, DPC |
| Résultat attendu 2 | Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place | | | |
| Activité 2.1. | Evaluer l'efficacité de gestion des AMP ciblées par le projet | - Un rapport d'évaluation est disponible avant la fin de 2013 | - Rapport d'étude | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM, FIBA, RAMPAO, Comités de gestion, CRODT |

| | | | | |
|---------------|--|--|--|--|
| Activité 2.2. | Mettre en œuvre les actions correctives dans les AMP et les zones de pêches ciblées par le projet | - Au moins les AMP ciblées font l'objet d'une application des mesures correctives à la fin du projet | - Visites de sites - Rapports d'activités trimestrielles | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM, FIBA, RAMPAO, Comités de gestion, CRODT |
| Activité 2.3. | Soutenir le dispositif de surveillance des AMP et des zones de pêche et de protection de la biodiversité | - Au moins 3 à 4 AMP bénéficient d'un soutien pour la surveillance et le contrôle de l'accès aux ressources biologiques à la fin du projet | - Rapport d'activités trimestrielles - Visites de sites | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM |
| Activité 2.4 | Documenter les effets et impacts des AMP en vue de faire un plaidoyer pour une mise à l'échelle | - Un document identifiant les effets et impacts des AMP est disponible à la fin 2013 - Un plaidoyer sur la pertinence des AMP est réalisé auprès de l'Etat et des acteurs concernés | - Rapport d'étude - Rapports d'activités - Document de plaidoyer | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM |
| Activité 2.5. | Mettre en place un mécanisme de financement durable des AMP | - Au moins 2 à 3 stratégies de mobilisation de ressources sont identifiées pour arriver à un mécanisme de financement durable à la fin du projet | - Rapport d'activités - Mécanisme de financement | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM |
| Activité 2.7. | Elaborer des plans d'affaires pour les AMP ciblées | - Au moins 3 à 4 AMP sont dotées de plans d'affaires validés à la fin de 2014 | - Plans d'affaires validés - Rapports d'activités trimestrielles | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM |
| Activité 2.8 | Faire un plaidoyer pour la validation de la stratégie nationale sur les AMP | - Des rencontres avec les autorités nationales sont tenues avant la fin de 2013 | - Compte rendu de réunions - Correspondances | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM |
| Activité 2.8. | Appuyer la mise en œuvre dans les sites d'intervention du projet | - Au moins 2 à 3 activités prioritaires sont mise en œuvre dans les AMP cibles à la fin du projet | - Visites de sites - Rapports d'activités Trimestrielles | R : Coordination Technique du projet et ENMO P : DPN, DAMPC, DPM |

| | | | | |
|--------------------|---|--|--|---|
| Résultat attendu 3 | Les capacités de la société civile (ONGs, Organisations professionnelles, réseaux de journaliste) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement sont renforcées | | | |
| Activité 3.1. | Evaluer les cadres de concertation dans le secteur des pêches et promouvoir une plate-forme fédératrice | <ul style="list-style-type: none"> - Un document d'évaluation des cadres de concertation est disponible avant la fin du mois de mai 2014 | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation | <p>R : ENMO P : CONGAD, Réseau de journalistes, communicateur, Associations, OCB, réseau des parlementaires</p> |
| Activité 3.2. | Appuyer la plateforme dans la conception et la mise en œuvre d'activités de formation et de communication | <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de formation est validé avant la fin du mois juillet 2014 - Au moins 4 sessions de formation sur des thématiques pertinentes sont tenues à la fin du projet | <ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation - Rapports de formation | <p>R : ENMO P : CONGAD, Réseau de journalistes, communicateur, Associations, OCB, réseau des parlementaires</p> |
| Activité 3.3. | Informer et sensibiliser le réseau des parlementaires sur les questions de gouvernance durable de la pêche | <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 sessions d'information et de sensibilisation sont tenues avant la fin du projet - Au moins un support de communication est élaboré et mis à la disposition du réseau des parlementaires avant la fin du projet | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'ateliers d'information et de sensibilisation - Support de communication | <p>R : ENMO P : CONGAD, Réseau de journalistes, communicateur, Associations, OCB, réseau des parlementaires</p> |
| Activité 3.4. | Organiser des sessions de formation de journalistes et des visites de presse | <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 sessions de formation sur des thématiques spécifiques sont tenues avant la fin du projet - Au moins 2 visites de presse sont organisées et 4 articles sont produits sur des thèmes liés au projet avant fin 2016 | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation - Rapports de visites de presse - Articles | <p>R : ENMO P : CONGAD, Réseau de journalistes, communicateur, Associations, OCB, réseau des parlementaires</p> |

| | | | | |
|--------------------|--|--|---|---|
| Résultat attendu 4 | Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues | | | |
| Activité 4.1. | Capitaliser les expériences en matière de Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) dans le secteur de la pêche | - Un rapport de capitalisation des MEC est produit avant la fin 2013 | - Rapport d'étude - Rapports d'activités trimestrielles | R : Coordination Technique du projet et EN MO P : OP, DAMPC, DPM, DPN, Acteurs |
| Activité 4.2. | Créer et/ou appuyer techniquement et financièrement des mutuelles d'épargne et de crédit dans le secteur de la pêche | - Au moins 2 MEC sont appuyés techniquement et financièrement avant la fin du projet | - Rapports d'activités trimestrielles | R : Coordination Technique du projet et EN MO P : OP, DAMPC, DPM, DPN, Acteurs |
| Activité 4.3. | Identifier les activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement | - Un rapport décrivant les activités génératrices de revenus est produit et diffusé avant fin 2013 | - Rapports - Rapports d'activités trimestrielles | R : Coordination Technique du projet et EN MO P : OP, DAMPC, DPM, DPN, |
| Activité 4.4. | Organiser des formations en entrepreneuriat pour les communautés côtières | - Au moins 3 sessions de formation sont organisées avant la fin projet | - Rapports de formation | R : Coordination Technique du projet et EN MO P : OP, DAMPC, DPM, DPN, |
| Activité 4.5. | Mettre en œuvre des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueuses de l'environnement | - Au moins 5 à 10 activités génératrices de revenus sont créées à la fin du projet | - Rapports d'activités trimestrielles - Conventions signées avec les bénéficiaires | R : Coordination Technique du projet et EN MO P : OP, DAMPC, DPM, DPN, |

Tableau 2. Plan de Travail Annuel (PTA, 2013)

| ACTIVITES | T1 | | | T2 | | | T3 | | | T4 | | | RESPONSABLE | MONTANT € | |
|--|----|---|---|----|---|---|----|---|---|----|----|----|-------------|-----------|----------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | | | |
| Résultat 1. La contribution des ressources halieutiques à la sécurité alimentaire est améliorée | | | | | | | | | | | | | | | 90 000 € |
| Réaliser un document de capitalisation sur les besoins, l'offre et la consommation effective de produits halieutiques | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | ENMO | 5000 |
| Réaliser sur la base du document les actions prioritaires à mettre en œuvre | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ENMO | 30 000 |
| Faire le plaidoyer auprès des décideurs et des bailleurs pour un meilleur accès des populations aux ressources halieutiques | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | ENMO | 1000 |
| Améliorer les pratiques et les conditions de transformation artisanale des produits halieutiques | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ENMO | 54 000 |
| Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place | | | | | | | | | | | | | | | 100 000 |
| Evaluer l'efficacité de gestion des AMP pilotes du projet | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | ENMO | 20 000 |
| Mettre en œuvre les actions correctives dans les AMP et les zones de pêches ciblées par le projet | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ENMO | 34 000 |
| Soutenir le dispositif de surveillance des AMP et des zones de pêche et de protection de la biodiversité | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ENMO | 40 000 |
| Documenter les effets et impacts des AMP en vue de faire un plaidoyer pour une mise à l'échelle | | | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ENMO | 10000 |
| Mettre en place un mécanisme de financement durable des AMP | | | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ENMO | 5000 |
| Faire un plaidoyer pour la validation de la stratégie nationale sur les AMP | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | ENMO | 1000 |

Annexe 1: Guide d'entretien

Gestion nationale des pêches et Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO

| 1. Veuillez indiquer le niveau de priorité que votre pays attache aux thèmes suivants qui sont développés dans le Code et dans les directives techniques de la FAO pour une pêche responsable | | | | | | |
|---|---|---------------------|----------------|------------------|-----------------|---|
| (cocher) | | Priorité très forte | Priorité haute | Priorité moyenne | Faible priorité | Pourquoi ? |
| 1 | Gestion de la pêche | X | | | | Existence de documents de politique (lettre de politique sectorielle ; DPES, SCA, code de la pêche...) Projets structurants |
| 2 | Techniques et engins de pêche | | | X | | Non application du code et des mesures relatives aux engins Pas d'indications claires sur le format des filets au niveau du code |
| 3 | Développement de l'aquaculture | | X | | | Mise en place d'une agence Pla stratégique disponible Moyens importants en place |
| 4 | Intégration des pêches dans la gestion de la zone côtière | | | | X | Progrès timides |
| 5 | Pratiques post-captures | | X | | | Direction autonome textes réglementaires élaborés Mise aux normes des quais à l'exportation |
| 6 | Commerce des produits de la mer | | X | | | Idem |
| 7 | Recherche halieutique et aquacole | X | | | | Recrutement Valorisation Des Salaires Projets importants sur 5 Ans |
| 8 | Réseau d'aires marines protégées (AMP) et gestion des AMP | | | | X | Inexistence de cadre juridique Pilotage à vue Pas de budget |

Politique des pêches et cadres juridiques

| | | | | |
|-----|--|---|-----|---------------------|
| 2. | Votre pays a-t-il une politique officielle des Pêches, écrite et publiée ? | Oui | Non | Partiellement |
| 2.a | Si "oui" à 2, les politiques de pêche dans votre pays sont-elles en accord avec le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO? - quelles sont les évidences en lien avec cette conformité? - Approche éco-géographique de la pêche (AEP) - Mise en œuvre du principe de précaution - Mise en place d'un Système d'Information | X | | Limites ou réserves |
| 2.b | Si "non" à 2.a. y a-t-il des initiatives formelles visant à introduire des changements aux politiques de pêche pour les mettre en conformité avec le Code de conduite? | Si oui, quelles sont-elles ? - - - | | |

| | | | | |
|-----|--|---------|------|---------------|
| 3. | Est-ce que la législation des pêches dans votre pays est compatible avec le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ? | Oui | Non | Partiellement |
| 3.a | Si "non" à 3, y a-t-il des initiatives formelles visant à introduire spécifiquement des changements à la législation de la pêche de manière à ce qu'elle soit compatible avec le code de conduite? - types de changements ? - Quels objectifs sont visés par ces changements ? | X | | |
| 3.b | Veuillez indiquer l'année d'adoption de votre loi des pêches | Année : | 1998 | |

| | | | | |
|--------------------------------------|---|-----------|-------------------------------|--|
| 4. | Place des AMP dans la politique nationale des pêches et niveau de mise en œuvre | | | |
| | Combien d'AMP compte-t-on au niveau des pêcheries | Nombre 14 | | |
| 4.a. Les Aires marines protégées | Oui | Non | Commentaires /recommandations | |
| - sont-elles toutes fonctionnelles ? | | X | | |

| | | | |
|--|---|---|--|
| - ont-elles un réel impact sur les pêcheries | | X | Bilan mitigé. L'absence d'évaluation ne permet pas de dire s'il y a impact réel ou non |
| - jouent-elles un rôle majeur dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté | | X | |
| 4.b. Les résultats obtenus des AMP sont-ils à la hauteur de ceux qui étaient attendus | | X | |
| 4.c. Y-a-t-il des mesures à prendre pour faire jouer aux AMP leur véritable rôle ? | X | | |
| 4.d. Si oui, lesquelles - Elaboration et validation d'un cadre juridique -Vulgarisation du cadre juridique | | | |

| | | | | |
|-----|---|--------------------------------|-----|--------------------------------------|
| 5. | Combien de pêcheries marines possèdent des plans de gestion des pêches* en place ? - lister les pêcheries qui disposent de cet outil | Nombre 1 | | |
| 5.a | Si votre pays dispose de plans de gestion des pêches, combien sont actuellement mis en œuvre par le département des pêches? | Aucun - début de mise en œuvre | | |
| 5.b | Concernant la pêches marine, votre cadre de gestion*: | Oui | Non | Limites ou réserves |
| | - Contient des mesures pour mettre en conformité le niveau de pêche avec l'état des ressources halieutiques | X | | Mesures supplémentaires aux licences |
| | - Contient des mesures qui permettent à des stocks épuisés de se reconstituer | X | | |
| | - Contient des points de référence pour les stocks ciblés | X | | |
| | - Tient compte de la sélectivité des engins de pêche | X | | |
| | - Interdit les méthodes et pratiques de pêche destructrices (ex. dynamitage et intoxication) | X | | |
| | - Tient compte de la capacité de pêche y compris les conditions économiques dans lesquelles l'industrie de la pêche opère | X | | |
| | - Tient compte de la biodiversité des habitats aquatiques et des écosystèmes, y compris l'identification des habitats essentiels | X | | |
| | - Prévoit la participation des intervenants dans l'élaboration des décisions de gestion | X | | |

| | | | |
|---|---|---|--|
| - Tient compte de la protection des espèces en voie de disparition | X | | |
| - Tient compte des intérêts et des droits des pêcheurs artisanaux | X | | |
| - Utilise une approche de précaution qui prévoit des marges de sécurité dans le processus décisionnel | X | | |
| - Relève (ou fait partie intégrante) de plus larges des plans de gestion de la zone côtière | | X | |
| - Se fait en concertation avec les professionnels de la pêche | X | | |
| - Se fait en concertation avec les ONG environnementales | X | | |
| - Se fait en synergie avec d'autres ministères | X | | |
| - Est mis en œuvre de manière décentralisée | | X | |
| - Est mis en œuvre selon les principes de cogestion | X | | |

* Les *plans de gestion* définissent les objectifs de gestion à long terme et établissent un ensemble de processus pour les atteindre. Les *Cadres de gestion* comprennent des mesures de gestion qui sont définies par des lois et règlements – sans la nécessité de plans de gestion.

Remarque : toutes les questions doivent être traitées. 4. et 4.a. en ajoutant le nombre et 5. en cochant les cases appropriées.

- [Brève description mais détaillée de l'approche de gestion des AMP et comment les AMP sont utilisées pour la gestion des pêches et la conservation de la biodiversité marine \[1 paragraphe\]](#)

Suite aux recommandations de Durban (2003) le Sénégal s'est beaucoup investi dans la création d'AMP. L'objectif principal visé à travers cette initiative, c'est de conserver la biodiversité marine et côtière. Toutefois, ces AMP constituent pour la plupart des canyons ou nurseries pour les espèces marines, où Les stocks de poisson vont se reconstituer avant de migrer dans les mers, estuaires, où ils vont être pêchés.

Dans toutes les AMP mises en place, les communautés locales sont au cœur du processus et sont associées, à travers les comités de gestion dans la gouvernance de ces AMP ; ce sont elles pilotent les comités de surveillance.

Le Sénégal compte aujourd'hui plus d'une dizaine d' AMP et compte en créer d'autres, avec l'appui des différents partenaires. Pour cela, il est entrain de finaliser une stratégie de gestion des AMP pour harmoniser les démarches et créer des synergies avec les autres intervenants dans ce secteur.

- [Brève description mais détaillée de la façon dont l'approche de précaution est efficacement implémentée – le cas échéant. \[1 paragraphe\]](#)

L'approche de précaution devrait être très utilisée dans la gestion des ressources halieutiques compte tenu des faibles connaissances que nous avons sur la plupart des stocks exploités au Sénégal. Toutefois, de l'état actuel de surexploitation des stocks, une preuve (mais pas la seule) qui montre que l'approche

de précaution n'est pas bien utilisée comme alternative au déficit d'informations scientifiques sur les stocks.

Même s'il arrive que dans le cadre de l'évaluation des stocks, les chercheurs tiennent compte parfois de l'approche de précaution pour ne pas dépasser les limites du rendement maximum soutenable au-delà duquel le stock amorce une phase de déclin.

- Description brève mais détaillée des processus et des mesures permettant aux stocks épuisés de récupérer efficacement – le cas échéant. [1 paragraphe]

Plusieurs mesures sont prises dans la loi portant code de la pêche maritime et dans son décret d'application. La difficulté se trouve en réalité dans l'application effective de ces mesures.

Il est prévu par exemple d'élaborer au niveau local et national des plans de gestion et d'aménagement de pêcheries. Dans ces plans des stratégies peuvent être développées comme la cogestion, la concession des droits d'accès ... , afin que des mesures techniques de gestion puissent être appliquées.

- Brève description mais détaillée des processus et des mesures garantissant que les intérêts et les droits des pêcheurs artisanaux sont pris en compte dans les processus d'élaboration de décisions – le cas échéant. [1 paragraphe]

Au niveau local, le développement de la cogestion des pêches qui consiste à partager les responsabilités entre l'Etat et les acteurs à la base commence avec des centres de pêche pilotes. A cet effet, les acteurs artisanaux ont la possibilité de défendre leurs intérêts au sein des cadres de concertation prévus à cet effet que sont les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA).

Au niveau national, un cadre de concertation dénommé Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP) existe où les représentants des acteurs ont la possibilité de donner leurs avis sur toutes les décisions majeures que l'Etat veut prendre dans le domaine de la pêche.

- Description brève mais détaillée des processus de concertation pour l'élaboration des décisions de gestion et des processus de cogestion s'ils existent [1 paragraphe]

Dans le cadre de la cogestion locale des pêches, les concertations se font au niveau des collèges qui composent le CLPA ou tous les collèges du CLPA suivant l'ordre du jour dans le cadre de réunions convoquées par le bureau. En cas de besoin plusieurs réunions pourraient être tenues pour arriver à convaincre la majorité des acteurs au moins de la nécessité de prendre des mesures de gestion. Des sessions de formation sont aussi organisées afin de sensibiliser et/ou de former les acteurs sur des thématiques qui aideront à mieux développer la cogestion.

| | | Oui | Non | Limites et recommandations |
|----|--|-----|-----|----------------------------|
| 6. | Votre pays élabore-t-il des statistiques, sur une base annuelle ou pluriannuelle, complètes et fiables sur les captures et l'effort de pêche ? | X | | |
| 7 | Les statistiques sur les captures tiennent-ils compte des prises de la pêche migratoire (au sein de la ZEE du pays et à l'extérieur) ? | X | | En cours |
| 8. | Votre pays a-t-il le personnel qualifié capable de générer les données nécessaires pour gérer durablement les pêches ? | X | | Insuffisantes |

Le Changement climatique

| 9. | Des études dans votre pays ont-elles mis en évidence des impacts des changements climatiques sur les écosystèmes marins et côtiers? | Oui | Non | Partiellement |
|------|---|-----|-----|---------------|
| | | | | |
| 9.a. | Si « oui » à 1, veuillez préciser les types d'écosystèmes considérés dans ces études : - Liste des initiatives (études, programmes, projets en cours, achevés ou en préparation) sur le changement climatique et les écosystèmes marin et côtiers - Nature et étendue des impacts identifiés ? - Pêcheries touchées par ces impacts - | | | |
| 9b. | Si « oui » à 1, veuillez préciser les pêcheries touchées listées dans ces études : - Quelles sont les espèces qui sont les plus touchées par l'impact du changement climatique ? - Quel impact sur la disponibilité, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ? | | | |

- [Veuillez fournir des informations supplémentaires sur la façon dont le changement climatique affecte les pêches marines et continentales \[1 paragraphe\]](#)

Des études sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité ont été réalisées dans le delta du Saloum mais les conclusions mettent beaucoup plus en évidence l'impact de l'action anthropique que du climat. Selon le Ministère de l'écologie et de la protection de la nature (MEPN), d'autres études sont en cours pour davantage comprendre comment les effets de la variabilité et des changements climatiques sur les écosystèmes marins et côtiers et les communautés qui en dépendent. Parmi les initiatives en cours, on peut citer le programme sur la gestion intégrée du littoral.

- [Veuillez fournir des informations supplémentaires sur la façon dont votre pays met en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques \[1 paragraphe\]](#)

Le Sénégal a élaboré en 2006 son plan d'action national pour l'adaptation (PANA) dans lequel figure en bonne place la question relative à l'élévation du niveau marin à l'érosion côtière qui en est l'une des conséquences immédiates et les problèmes d'intrusion saline qui vont en découler. Cependant, en dehors des conséquences sur la mangrove, les infrastructures de pêche et les zones de reproduction des poissons (très peu décrites du reste), ce document de planification est quelque peu muet sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité marine et côtière et surtout sur les communautés et les mesures d'adaptation appropriées à préconiser.

| 10. | Est-ce que votre pays a élaboré un mécanisme pour les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ? | Oui | Non | Partiellement |
|-------|--|-----|-----|---------------|
| | | X | | |
| 10.a. | Si « oui » à 10, veuillez préciser les mesures prises : - Mécanisme de prise en charge L s'agit du plan d'action national pour l'adaptation (PANA) qui est le soubassement à de programmes et projets mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers. L'un des projets en cours les plus importants est le Projet d'intégration du | | | |

| | |
|-------|---|
| | <p>changement climatique dans le développement durable (INTAC) avec de nombreuses initiatives dans la zone côtière</p> <p>- Situation de référence et vision pour le secteur</p> <p>Le PANA a mis en évidence les nombreuses menaces qui pèsent sur les zones littorales et côtières et sur le secteur de la pêche ; parmi celles-ci ; la destruction des habitats, l'affaiblissement des upwellings qui va affecter les pélagiques, le réchauffement des eaux et la migration des espèces prisées, les inondations qui vont affecter les infrastructures de pêche, etc. Les défis environnementaux et plus particulièrement les défis du changement climatique à relever dans le secteur, passe par une meilleure gouvernance qui appelle à la fois des réformes au plan technique, politique et institutionnel, socio-économique. De manière plus spécifique, la vision productiviste qui prédomine jusqu'ici dans le secteur de la pêche, doit céder la place à une gestion plus durable de la pêche qui prend en compte non seulement la ressource, mais les habitats qui favorisent la reproduction de cette ressource et les acteurs et leurs besoins. Dans cette nouvelle vision, la cohérence des politiques et la participation des acteurs (dans une perspective de cogestion) doivent être des leviers essentiels</p> <p>*dans le domaine de l'atténuation</p> <p>Les initiatives en cours concernent surtout le reboisement de la mangrove</p> <p>*dans le domaine de l'adaptation (action sur le terrain, mesures politiques et législatives)</p> <p>Le projet de gestion intégrée du littoral, les initiatives de lutte contre l'érosion côtière sur la petite côte, la loi sur le littoral, etc. figurent parmi les actions d'adaptation que l'on peut citer</p> |
| 10.b. | <p>Si « oui » à 10, veuillez préciser les mesures et actions à prendre pour combler ce gap (inputs pour le plan d'action)</p> <p>- dans un avenir proche/ mesures d'urgence (court terme) ou à moyen et long terme</p> <p>Une étude approfondie des impacts potentiels de la variabilité et des changements climatiques sur les pêcheries et sur la chaîne des acteurs et principalement les communautés côtières. Cette étude devra montrer les effets de ces changements et de leurs conséquences sur la croissance économique et l'évolution de la pauvreté</p> |
| 10.c. | <p>Si « oui » à 10, veuillez préciser comment les mesures sont mises en œuvre au niveau des pêcheries: Implications pour la gestion des pêcheries</p> <p>Une meilleure prise en compte des scénarii de changements climatiques et de leurs impacts dans les politiques de pêche et dans les outils de gestion (plans d'aménagement, AMP, etc.)</p> |

Pêche Illégale Non déclarée Non règlementée (INN), suivi, contrôle et surveillance (MCS)

| 11. | La pêche INN a elle-été identifiée comme un problème touchant les pêcheries marines de votre pays ? | Oui | Non | Limites et recommandations |
|-----|---|-----|-----|----------------------------|
| | | X | | |

| | | | | |
|-------|--|---|---|----------|
| 11.a. | Si "oui" à 10, pensez-vous que l'administration de la pêche dispose à la fois du mandat politique nécessaire et des ressources nécessaires pour lutter efficacement contre la pêche INN? | | X | |
| 12. | Est-ce que votre pays a élaboré un plan d'action national de lutte contre la pêche illicite (PAN-INN) ? | | X | En cours |
| 12.a. | Si "oui" à 11, est-ce que votre pays a officiellement commencé à mettre en œuvre son PAN-INN avec l'appui du plan d'action INN de la FAO? | | | |
| 12.b. | Si "non" à 11, a-t-il l'intention de développer un PAN-INN? | X | | |

- [Veillez fournir des informations supplémentaires sur la façon dont votre pays met en œuvre des mesures de lutte contre la pêche INN \[1 paragraphe\]](#)

Le Sénégal exige l'équipement de tout navire de pêche industrielle de balise pour le suivi des navires en mer.

Le certificat de première capture et le certificat de première vente est exigée pour avoir le certificat d'origine et de salubrité avant l'exportation des produits halieutiques. Ces mesures contribuent à avoir la traçabilité des produits.

Au niveau de la pêche artisanale, les pirogues sont en train d'être immatriculées et des permis de pêche artisanale sont exigés.

| | | | | |
|-------|---|-------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 13. | Est-ce que votre pays a mis en place un système de suivi des navires (SSN), notamment par l'immatriculation des pirogues de pêche artisanale ou le système de suivi satellitaire VMS pour la pêche industrielle: (veuillez cocher) | Pour toute la flotte de pêche | Pour une partie de la flotte de pêche | Pour aucune flotte de pêche |
| | | OUI | OUI | |
| 13.a. | Si votre pays n'a pas appliqué un SSN pour ses navires, prévoit-il de le faire à l'avenir ? | Oui | Non | Limites |
| 13.b. | Si votre pays n'a pas implémenté un SSN pour ses navires, est-il toutefois exigeant vis-à-vis des navires étrangers de pêche dans les eaux nationales et communique-t-il les données aux institutions qui disposent de ce système (pays voisins, organisations régionales de pêche, etc.) | | | |

- [Veillez fournir des informations supplémentaires sur la façon dont votre pays met en œuvre des mesures de suivi de la flottille de pêche \[1 paragraphe\]](#)

Les mesures de suivi de la flottille concernent le registre des navires de pêche industrielle, la mise en place d'un système VMS. Pour la pêche artisanale, il y a la base de données des pirogues immatriculées à l'échelle régionale et nationale.

| | | | |
|-------|--|-----|-----|
| 14. | Des bateaux de pêche de votre pays mènent-ils des opérations de pêche au-delà de votre ZEE nationale ? | Oui | Non |
| | | X | |
| 15. | Des bateaux de pêche battant pavillon national opèrent-ils dans les eaux internationales ? | X | |
| 15.a. | Si "oui" à 14, est-ce que vous fournissez à la FAO un registre des navires de pêche autorisés à pêcher en haute mer, suivant le modèle indiqué dans l'accord de conformité de la FAO de 1993 ? | | X |

- Brève description de la pêche INN et de la manière dont cela affecte les pêcheries et raisons de la lenteur possible pour régler le problème, le cas échéant. [1 paragraphe]

Au niveau de la pêche artisanale, il y a de fausses déclarations des zones de pêches fréquentées, des transbordements. Le phénomène est observé également dans la pêche industrielle. Il faut cependant noter que l'ampleur du phénomène diminue d'année en année.

Cela affecte évidemment le stock exploité les années suivantes puisqu'on déclare en deçà de ce qu'ils pêchent, le quota global est ainsi dépassé.

Pour ce qui est des entreprises de pêche, leur rentabilité est affectée à cause des transbordements.

Gestion de la capacité de pêche

| | | | |
|-------|--|----------|---------------|
| 16. | Existe-t-il un problème de surcapacité dans les pêcheries marines? | Oui | Non |
| | | X | |
| 16.a | Si "oui" à 15, votre pays a-t-il développé un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche (PAN-capacité)? | | En cours |
| 17. | Votre pays a-t-il effectué une évaluation formelle de la capacité de pêche ? | X | |
| 17.a | Si "oui" à 16, quel est le statut de cette évaluation? | En cours | Terminé |
| | | | Non Appliquée |
| 17.b | Si "non" à 16, existe-t-il des plans formels pour débiter une telle évaluation? | Oui | Non |
| | | X | |
| 17.c. | Si "oui" à 16, votre pays commence-t-il à mettre en œuvre des mesures de gestion visant à ajuster la capacité? | X | |
| 17.d | Si "oui" à 16.c., quelles sont les mesures ayant effectivement abouti aux ajustements de capacité prévue? | | X |

- Brève description des aspects liés à la capacité de pêche à laquelle votre pays doit faire face ainsi qu'une présentation des impacts des politiques mises en place et enfin une présentation des raisons de la lenteur de la mise en place de politiques, le cas échéant. [1 paragraphe]

Dans la presque totalité des pêcheries aussi bien artisanales qu'industrielles, elles sont confrontées à des problèmes de surcapacité du fait de la non régulation de l'accès. L'élaboration et la mise en œuvre de plan de réduction de la capacité devrait contribuer à réduire sensiblement l'excès de capacité de pêche. En outre, les plans d'aménagement qui seront mis en œuvre pour certaines pêcheries traiteront nécessairement de la question de surcapacité en vue la réduire.

- La lenteur provient du manque de volonté aussi bien du côté des pouvoirs publics que du secteur privé.

Intégration des pêches dans la gestion des zones côtières et de la biodiversité marine

| 18. | Veuillez notifier les cadres ci-dessous si votre pays a mis en place pour la gestion intégrée des zones côtières et de la biodiversité marine : | | En grande partie complétée et opérationnelle | Partielle | Aucun ou largement insuffisant |
|-------|--|--|--|---|--------------------------------|
| 18.a. | Cadre stratégique pour la gestion intégrée des zones côtières Existe-t-il un cadre stratégique *forces et faiblesses * Actions requises et indicateurs de succès | | | | X |
| 18.b. | Cadre juridique pour la gestion intégrée des zones côtières - Existe-t-il un cadre juridique ? <ul style="list-style-type: none"> • Forces et faiblesses • Actions requises et indicateurs de succès | | | X Existence d'un cadre juridique mais il y a des difficultés à le rendre opérationnel Un projet en cours au MEPN devrait aider à identifier les contraintes à la mise en œuvre et contribuer améliorer le cadre | |
| 18.c. | Cadre institutionnel pour la gestion intégrée des zones côtières - Mécanisme institutionnel et principaux acteurs - Rôle et responsabilités des acteurs - Contraintes et opportunités - Mesures à prendre pour une gestion améliorée des zones | | | X Mais les rôles et responsabilités des acteurs devraient être clarifiés | |

| | | | | |
|-------|---|---|---|--|
| | côtières et de la biodiversité marine - indicateurs de progrès dans l'amélioration du cadre institutionnel | | | |
| 18.d. | Cadre stratégique pour le maintien de la biodiversité marine (y compris stratégie pour, liste UICN rouge, etc.) | | X | |
| 18.e. | Cadre juridique pour le maintien de la biodiversité marine <i>Idem</i> | X Les différents codes existants sont en cours de révision | | |
| 18.f. | <i>Cadre institutionnel pour le maintien de la biodiversité marine</i> <i>Idem</i> | X | | |

- Description de la manière dont les pêches sont officiellement intégrées dans les plans de gestion des zones côtières, depuis quand, le niveau de succès atteint – le cas échéant [1 paragraphe]

Il n'y a pas encore à proprement parler de plan de gestion des zones côtières. Le projet en cours sur la gestion intégrée des zones littorales et côtières en produira certainement un. Il y a lieu dès à présent de favoriser, notamment à travers ce projet sur la gouvernance des pêches, la synergie entre le Ministère de l'Écologie et de la Protection de la Nature (MEPN) et notamment la Direction en charge de l'environnement et Ministère en charge des pêches, en particulier la DPM

- Description de la manière dont les pêches sont officiellement intégrées dans un cadre de protection et maintien de la biodiversité marine, depuis quand et le niveau de réussite – le cas échéant [1 paragraphe]

Le projet GIRMac entré en vigueur en 2003, est le cadre où cette intégration a été tentée avec des résultats assez mitigés reflétés- à travers la séparation des deux composantes pêches et conservation de la biodiversité

| 19. Place des AMP dans la politique nationale des pêches et niveau de mise en œuvre | | | | |
|---|---|---|-----|---|
| | Combien d'AMP compte-t-on au niveau des pêcheries | Nombre 14 et d'autres en voie de création Il faut s'accorder sur les définitions et catégories d'AMP (AP, aires protégées à frange marine, etc.) | | |
| 19.a. | Les Aires marines protégées | Oui | Non | Commentaires /recommandations |
| | - sont-elles toutes fonctionnelles ? | | | S'accorder sur les critères d'évaluation de la fonctionnalité |

| | | | |
|---|---|---|---|
| - ont-elles un réel impact sur les pêcheries | | | Des études d'évaluation des résultats obtenus et des impacts, sont nécessaires |
| - jouent-elles un rôle majeur dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté | | | |
| 19.b. Les résultats obtenus des AMP sont-ils à la hauteur de ceux qui étaient attendus | | X | |
| 19.c. Y-a-t-il des mesures à prendre pour faire jouer aux AMP leur véritable rôle ? | X | | Les résultats des évaluations donneront des indications à ce sujet |
| 4.d. Si oui, lesquelles - - - | | | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les plans de gestion - Définir et/ou mettre en œuvre les plans d'affaires qui permettraient d'assurer la durabilité du financement - Réaliser les infrastructures nécessaires - Documenter les expériences et les succès obtenus <p>En se dotant d'une Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) logée au niveau du Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (MEPN), le gouvernement du Sénégal veut montrer sa volonté de poursuivre ses efforts dans la mise place des AMP.</p> |

- En particulier, donner la priorité accordée à la gestion des AMP et la raison d'être de ce niveau de priorité [1 paragraphe]

| 20. Veuillez indiquer, pour votre pays, le niveau de conflit qui existe dans le secteur de la pêche et entre le secteur de la pêche et les activités des autres secteurs. | | | | | |
|--|-------------------|------|--------|-----------------|-------|
| Conflits entre : | Ne s'applique pas | Fort | Modéré | Léger ou Latent | Aucun |
| Les pêches côtières et la pêche industrielle <ul style="list-style-type: none"> - fréquence des conflits entre pêche côtière et la pêche industrielle - acteurs en conflit - niveau de gravité des conflits - Mécanismes de gestion des conflits et leur efficacité - Indicateurs de succès – Bonnes pratiques - Echechs – Mesures correctives | | X | | | |
| Les pêches côtières et l'aquaculture côtière | X | | | | |
| Les différents types d'engins opérant dans la zone côtière | | X | | | |
| La pêche et le développement des activités récréatives <ul style="list-style-type: none"> - quelles sont les activités récréatives les plus courantes au niveau des zones côtières ? Le Tourisme et les loisirs <ul style="list-style-type: none"> - quelle compatibilité/incompatibilité avec les pêcheries ? - quels types de conflits ? (exemples) - quels mécanismes de gestion ? - Succès/Echechs ? - Mesures à prendre | | | | | |
| La pêche et les développements portuaires Idem | | | | | X |
| La pêche et les activités d'extraction de minerais Idem | | X | | | |

Questions relatives au commerce

| 18. Veuillez évaluer le niveau de progrès réalisé depuis les cinq dernières années sur les aspects suivants liés au commerce du poisson | | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
|---|---|------|--------|-------|-------|
| 18.a. | Règles d'origine | | X | | |
| 18.b. | Traçabilité | | X | | |
| 18.c. | Érosion des préférences tarifaires de l'UE | | X | | |
| 18.d. | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | | X | | |
| 18.e. | Mesures OTC | | | X | |
| 18.f. | Labellisation | | | X | |
| 18.g. | Certification UE à l'exportation | X | | | |

- Description des mesures commerciales principales mises en place depuis juin 2009 [1 paragraphe]

Au niveau technique, il y a l'amélioration des conditions de traitement, de conservation par le respect de la chaîne de froid, de conditionnement et d'emballage des produits destinés à être commercialisés.

Au niveau fiscal, il y a l'exonération de taxe de certains intrants qui entrent dans le conditionnement et l'emballage du produit.

Au niveau du port les entreprises qui exportent sont exonérées de certaines taxes. Elles donc des entreprises franches d'exportation.

Valeur ajoutée

| 19. Veuillez évaluer les progrès réalisés sur les aspects commerciaux depuis juin 2009 | | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
|--|---|------|--------|-------|-------|
| 19a. | Développement de l'aquaculture | | | X | |
| 19.b. | Partenariat privé-public | | X | | |
| 19.c. | Amélioration de la valeur ajoutée des produits de la mer exportés | | X | | |
| 19.d. | Amélioration de la valeur ajoutée des produits de la mer pour le marché intérieur | | X | | |
| 19.e. | Amélioration de l'environnement des entreprises | | X | | |
| 19.f. | Amélioration de l'environnement des affaires | | X | | |

- Description des principales des mesures liées aux règles d'origine mises en place depuis juin 2009 [1 paragraphe]
- A ce niveau des mesures n'ont pas concrètement été prises jusque-là.

| 21.a | Veuillez évaluer les cadres suivants (voir ci-dessous), que votre pays a mis en place pour la règle d'origine | | | |
|--------|---|--------|-------|-------|
| | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
| 21.a1. | | | | x |
| 21.a2. | | | | x |
| 21.a3. | | | | x |

- Description des principales des mesures liées aux règles d'origine mises en place depuis juin 2009 [1 paragraphe]

| 21.b | Veuillez évaluer les cadres suivants (voir ci-dessous) votre pays a mis en place pour la traçabilité | | | |
|--------|--|--------|-------|-------|
| | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
| 21.B1. | | x | | |
| 21.B2. | | x | | |
| 21.B3. | | x | | |

- Description des principales mesures concernant la traçabilité mises en place depuis juin 2009 [1 paragraphe]

Les principales mesures prises concernent les certificats de capture et de première vente ainsi que le certificat d'origine et de salubrité. En effet, ces document sont exigés avant toute exportation de produits par le service compétent

| 21.c | Veuillez évaluer les cadres suivants (voir ci-dessous), que votre pays a mis en place pour l'érosion des préférences tarifaires de l'UE | | | |
|--------|---|--------|-------|-------|
| | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
| 21.C1. | | | x | |
| 21.C2. | | | x | |
| 21.C3. | | | x | |

- [Description des principales mesures concernant l'érosion des préférences tarifaires de l'UE mis en œuvre depuis juin 2009 \[1 paragraphe\]](#)

A ce niveau également des mesures concrètes ne sont pas encore prises à l'échelle nationale pour ce qui concerne les produits de la pêche

| 21.d | | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
|--|---|------|--------|-------|-------|
| Veuillez évaluer les cadres suivants (voir ci-dessous), que votre pays a mis en place pour les mesures SPS | | | | | |
| 21.D1. | Cadre stratégique pour les mesures SPS | | x | | |
| 21.D2. | Cadre juridique pour les mesures SPS | | x | | |
| 21.D3. | Cadre institutionnel pour les mesures SPS | | x | | |

- [Description des principales mesures concernant les mesures SPS mises en œuvre depuis juin 2009 \[1 paragraphe\]](#)

Les principales mesures concernent en plus des certificats cités plus haut, la mise aux normes de certains centres de débarquement des produits de la pêche. La mise aux normes des entreprises exportatrices de produits de la pêche et leur contrôle. Le contrôle de la qualité des produits avant exportation et certification.

| 21.e | | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
|---|---|------|--------|-------|-------|
| Veuillez évaluer les cadres suivants (voir ci-dessous), que votre pays a mis en place des mesures OTC | | | | | |
| 21.E1. | Cadre stratégique pour les mesures OTC | | | x | |
| 21.E2. | Cadre juridique pour les mesures OTC | | | x | |
| 21.E3. | Cadre institutionnel pour les mesures OTC | | | x | |

- [Description des principales mesures concernant l'OTC mises en place depuis juin 2009 \[1 paragraphe\]](#)

Les mêmes réponses sont valables que la question précédente. En effet, les mesures SPS sont aussi des OTC.

| 21.a | | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
|---|--|------|--------|-------|-------|
| Veuillez évaluer les cadres suivants (voir ci-dessous) votre pays a mis en place pour l'étiquetage. | | | | | |
| 21.F1. | Cadre stratégique pour l'étiquetage | | x | | |
| 21.F2. | Cadre juridique pour l'étiquetage | | x | | |
| 21.F3. | Cadre institutionnel pour l'étiquetage | | x | | |

- Description des principales règles d'origine des mesures mises en place depuis juin 2009 [1 paragraphe]

Des éléments de réponse sont dans les paragraphes précédents. Il s'agit notamment des certificats, du VMS, les rapports de marées etc.

| 21.g | Veillez évaluer les cadres suivants (voir ci-dessous), que votre pays a mis en place pour la certification EU | Fort | Modéré | Léger | Aucun |
|--------|---|------|--------|-------|-------|
| 21.G1. | Cadre stratégique pour la certification de l'UE | x | | | |
| 21.G2. | Cadre juridique pour la certification de l'UE | x | | | |
| 21.G3. | Cadre institutionnel pour la certification de l'UE | x | | | |

- Description des principales mesures concernant la certification UE mis en œuvre depuis juin 2009 [1 paragraphe]

Les différentes mesures sont en fait décrites dans les réponses précédentes avec les différents certificats cités, l'agrément des centres de débarquement, le contrôle des établissements de traitement etc.

Annexe 2. Bibliographie

1. Liste des études et travaux portant sur le lien entre pêche et réduction de la pauvreté

- Documents des projets GIRMaC, PRAO, GDRH
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP, 2006)
- Document de politique économique et sociale (DPES, 2011)
- Etude prospective, « Sénégal 2035 » (Août, 2011)
- La gestion des ressources halieutiques au Sénégal : une contribution à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Article rédigé par Camara Marie Bernard (mamegeo@yahoo.fr)
- Aménagement durable des pêcheries du Sénégal (AduPes), FED/2010/022-566, Gouvernement du Sénégal
- Le secteur des pêches au Sénégal : Tendances, enjeux et Orientations politiques, par Moustapha Kébé, Economiste des pêches – Programme KURUKAN FUGAN (UE/Gouvernement du Sénégal/ ENDA/GRET)

2. Liste des études et travaux portant sur la pêche et la sécurité alimentaire

- Document de Politique Economique et Sociale (DPES)
- Lettre de Politique Economique
- Contribution économique et sociale de la pêche artisanale au Sénégal
- ANSD, Situation économique et sociale du Sénégal en 2009
- Plan stratégique et opérationnel de l'Aquaculture
- PAD - GIRMaC - Banque Mondiale
- PRAO - Banque Mondiale

